



## Manifestation des buralistes et déclaration de Xavier Bertrand

Rubrique : actualités - Date : mercredi 8 novembre 2006

---

L'AFP signale que les buralistes manifestent aujourd'hui dans toute la France pour obtenir un report de cinq ans de la date d'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les bars tabacs, prévue pour le 1er janvier 2008. Indiquant que 15 000 manifestants sont attendus dans plus de 70 départements devant les préfetures, l'agence précise que le rassemblement prévu à Paris débutera à 16 heures.

A la veille de cette « journée de colère », l'AFP a posé trois questions à René Le Pape, président de la confédération nationale des débiteurs de tabac. René Le Pape qui rappelle que la Confédération demande un délai de cinq ans avant l'application du texte, affirme « Villepin a décidé de passer en force. Je me demande si le Premier-ministre connaît la vie d'un bar tabac de banlieue ou de province » où quand « 4 personnes (...) jouent aux cartes et une seule (...) fume avec l'accord des trois autres. On va leur dire on a plus le droit de fumer ici ». D'après lui, tous iront alors « jouer chez l'un d'entre eux ». Estimant que « 65% des tabac qui font bars, notamment dans les zones rurales vont perdre entre 25 et 30% de chiffre d'affaire » il demande que « la remise tabac soit portée de 6 à 7% » et réclame une « aide à la modernisation calquée sur ce qui existait jusqu'en 1998 » qui « permettait sur devis, l'octroi par l'Etat de 80% des travaux (concernant le rayon tabac) sur un maximum de 120 000 francs ». il souhaite que les commerces deviennent « des minidrugstores, des petits commerces de proximité avec des produits de première nécessité ainsi que des produits de culture, CD, DVD ».

« Bonne chance aux députés quand ils feront campagne ! » c'est sur cette déclaration, de René Le Pape que titre FRANCE SOIR de samedi. Le journal publie une interview du président de la Confédération des débiteurs de tabac qui précise que la manifestation se déroule avec l'appui de l'Union des métiers et des industries de l'hôtellerie et qu'elle s'organise autour de deux mots d'ordre : un délai de cinq ans pour l'application de la mesure et des propositions concrètes de l'Etat pour s'adapter et se moderniser. R Le Pape souhaite que le gouvernement homologue des appareils extracteurs de fumée permettant la cohabitation fumeurs non fumeurs et qu'il mette en place des aides pour les débits de tabac frontaliers et ruraux. Il rappelle également que l'Etat avait promis de confier aux buralistes des missions de service public mais que « l'on ne voit toujours rien venir ». A la question « Entendez vous peser sur l'élection présidentielle ? » il répond « Non, (...) mais c'est vrai que nous essayons de peser sur les députés. Plusieurs d'entre eux sont convaincus que nous avons raison, mais ils n'ont pas eu leur mot à dire. Maintenant je souhaite bonne chance aux députés quand ils viendront faire campagne dans les bars tabac ! ». Sur la proposition de Nicolas Sarkozy qui demandait une « certaine souplesse » dans l'application de la mesure, René Le Pape dit « c'est ce que nous demandons. Mais Dominique de Villepin veut passer en force (...) tout le monde est d'accord avec lui pour protéger la santé des salariés, mais qu'il nous donne simplement un peu de temps pour nous adapter ».

A noter un encart sur les déclarations de Xavier Bertrand (voir AFP)

Dans son édition de lundi le journal estime que les manifestations des buralistes « s'annoncent comme un succès ». Précisant que les débiteurs ont reçu hier le soutien du député UMP du Vaucluse Thierry Mariani, le journal indique que le parlementaire va déposer une proposition de loi permettant aux exploitants de bars-tabac, restaurants et discothèques de moins de 100 m<sup>2</sup> de choisir pour leur établissement le statut fumeur ou non fumeur, comme en Espagne. D'après le quotidien, les opposants au texte vont attaquer en justice « au plus vite le décret élargissant

l'interdiction de la cigarette à tous les lieux publics » et ils « vont en contester l'application dans différents lieux comme les gares par exemple... ».

Interdiction de fumer : maisons de retraite

D'après l'AFP, il existe « un flou juridique » en matière d'interdiction de fumer pour les maisons de retraite. Pour Pascal Champvert, président de l'association des directeurs d'établissements pour personnes âgées (Adehpa), la question fondamentale est de savoir « si les personnes âgées sont des citoyens comme les autres et si elles ont le droit comme tout citoyen à un espace privé ». Selon lui « fumer dans sa chambre est un droit » et il est « impératif que l'espace privatif soit considéré comme un domicile ». Rappelant que Xavier Bertrand avait indiqué « que ce soit pour les hôpitaux ou pour les maisons de retraite, je ne souhaite plus que l'on puisse fumer dans sa chambre, même si juridiquement nous avons bien conscience qu'il s'agit d'un substitut de domicile », l'agence souligne que le ministre avait avancé un argument de sécurité pour interdire la cigarette dans les chambres ainsi que le tabagisme passif auquel serait exposé le personnel. L'agence qui indique que Xavier Bertrand prépare une circulaire à part pour les « domiciles contraints » (maisons de retraite, prisons), fait état de l'indignation de M. Champvert « quand je vois qu'on en vient à comparer les droits des personnes âgées avec ceux des prisonniers, je suis scandalisé. Ce sont des gens qui ont failli, qui purgent une peine, et qui auront visiblement eux le droit de fumer ! » et il ajoute « en termes de santé publique, il sera difficile d'expliquer à un fumeur de 90 ans qu'il doit renoncer à la cigarette pour son bien ». Georges Simon du Syndicat national des maisons de retraite atteste que « les normes de sécurité prennent en compte le risque incendie » et il fait valoir que peu de personnes âgées fument, 80% de celles-ci étant des femmes d'une génération où l'on fume peu. Selon lui l'interdiction relève « d'une maltraitance ».

« Interdiction de fumer pour les « vieux » ? » interroge FRANCE SOIR de lundi qui affirme que le ministre de la santé a confirmé que la loi antitabac s'appliquerait dans les maisons de retraite « privant 610 000 « seniors » du droit de fumer dans leur propre chambre », ce qui pour l'association des directeurs d'établissement est « une violation de droit ». Le journal reprend l'AFP dans ses grandes lignes en rapportant les déclarations du ministre de la santé, de Pascal Champvert et de Georges Simon (voir AFP ci-dessus)

Une brève de LIBERATION de lundi qui s'interroge sur le « flou » juridique entourant le statut maisons de retraite et apporte la réponse de Pascal Champvert.

Interdiction de fumer point de situation

LES ECHOS de lundi affirme que « le bras de fer commence » et que « Xavier Bertrand veut aller vite ». D'après le journal, « rien n'y fait », à la manifestation des buralistes, aux prises de position de Nicolas Sarkozy, « le ministre de la santé oppose la fermeté » assurant qu'il « n'y aura pas deux poids, deux mesures ». Soulignant que le ministre « ne semble pas s'inquiéter des conséquences électorales d'une telle mesure », le quotidien fait état d'un sondage BVA réalisé vendredi qui montre que 76% des Français se disent favorables à cette interdiction, un score en progression de six points par rapport à fin septembre. Les Echos qui relève que « la grosse majorité de la classe politique paraît soutenir le choix du gouvernement », note que toutefois certains craignent encore la sanction des urnes comme Hervé Novelli (UMP) qui préférerait que les établissements puissent décider eux mêmes de leur orientation fumeur ou non fumeur. Pourtant d'après le journal, « Xavier Bertrand n'en a cure » et « il veut même aller plus loin » en demandant qu'il n'y ait aucun fumeur dans les administrations d'Etat. Estimant que le ministre « devrait commencer par appliquer cette règle à son propre ministère avant de tenter de convaincre ses collègues d'en faire autant », le quotidien observe qu'il doit encore régler le problème des maisons de retraite alors que pour leur part les buralistes « tentent de faire monter la pression » en manifestant. Les Echos note en conclusion que le décret devrait être soumis cette semaine au Conseil d'Etat, et publié avant la fin du mois.

A noter un encadré sur les revenus des buralistes. Selon Alliance contre le tabac « le tabac n'a jamais rapporté autant

## **Manifestation des buralistes et déclaration de Xavier Bertrand**

---

aux buralistes » car leur revenu global a plus que doublé depuis 1991 passant « de 551 millions d'euros à 1,17 milliards d'euros en 2005 ». Selon le rapport de la mission parlementaire « le revenu lié au tabac par buraliste est passé grâce aux aides de l'Etat de 29 360 euros en 2002 à 35 600 euros en 2005 » soit « une hausse de 18% » avec une situation « nettement moins favorable dans les départements frontaliers ».

LE JOURNAL DU DIMANCHE qui fait état du sondage BVA publié vendredi se demande si ce gain de six points d'opinions favorables à l'interdiction suffira à endiguer la colère des buralistes qui manifestent aujourd'hui.